

REGLEMENT 2019-2020

Appel régional à candidature ouvert **du 15 janvier au 31 mars 2019 (12h midi, heure de Beyrouth)**

1. OBJECTIFS

La Direction Régionale Moyen-Orient de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) propose de soutenir les enseignants et/ou chercheurs souhaitant se perfectionner dans leur domaine d'enseignement et de recherche. L'allocation de perfectionnement doit s'inscrire dans un projet structurant de l'établissement d'origine. Elle permet au bénéficiaire de se former afin de pallier le manque d'enseignants dans certains domaines et de remplacer progressivement les missions de coopération scientifique des partenaires du Nord.

AVANT PROPOS

L'AUF, en tant que personne morale privée qui favorise la compréhension interculturelle au sein des pays de la Francophonie, soutient la formation à la recherche en octroyant une allocation aux enseignants de ses établissements membres.

Il est porté à l'attention des candidats que l'AUF n'est pas une école doctorale ou un établissement public ayant une mission statutaire d'enseignement supérieur et de recherche. À ce titre, l'octroi d'une allocation de perfectionnement à la formation et à la recherche n'implique pas le recrutement de l'enseignant par l'AUF ou l'instauration d'une relation de travail ou d'un quelconque lien de subordination entre l'AUF et l'enseignant sélectionné. Cette allocation ne peut donc pas être apparentée à un salaire ou à une rémunération, sous quelque forme que ce soit, puisqu'elle n'est pas obtenue en contrepartie d'un travail accompli dans un lien de subordination avec l'AUF. Les recherches de l'enseignant restent régies par les règles en vigueur au sein de son établissement d'origine et/ou d'accueil. Par ailleurs, l'AUF n'exerce aucun pouvoir disciplinaire et de contrôle sur l'enseignant allocataire.

Tout candidat à une allocation à la mobilité de perfectionnement à la recherche de l'AUF est fortement incité à rechercher d'autres apports lui permettant de combler tous les besoins nécessaires à sa période de formation à la recherche, particulièrement auprès de son établissement d'origine et/ou d'accueil.

2. CONDITIONS DE CANDIDATURE

A) Le(la) candidat(e) doit :

- justifier du statut d'enseignant et/ou chercheur en exercice au sein d'un établissement universitaire membre de l'AUF au Moyen-Orient ;

La liste des établissements membres de l'AUF est disponible à l'adresse <http://www.auf.org/membres/>

- justifier de la pertinence scientifique de sa candidature et de l'intérêt de son séjour pour lui et pour son institution d'origine ;
- solliciter un perfectionnement dans tous les champs disciplinaires sans exclusion. La priorité sera donnée à ceux qui s'inscrivent dans les thématiques prioritaires de la Direction Régionale Moyen-Orient de l'AUF ;
- déclarer toute prise en charge financière autre que celle demandée à l'AUF (cf. point 9) ;
- s'engager à remettre à l'AUF, dans les deux mois suivant la fin de sa mobilité, un rapport de mobilité ;

B) L'établissement d'accueil doit :

- être membre de l'AUF ;
- être situé dans un pays différent de celui dans lequel le (la) candidat(e) est en exercice ;
- justifier de sa capacité à organiser le séjour de perfectionnement sollicité ;
- valider et certifier les travaux du bénéficiaire ;
- s'engager à mettre à la disposition du bénéficiaire tous les moyens nécessaires au bon déroulement de la mobilité. Un soutien à la prise en charge des frais de séjour de la part de l'établissement d'accueil est vivement souhaité (logement, repas, etc.).

C) L'établissement d'origine doit :

- être membre de l'AUF et situé dans la région du Moyen-Orient ;
- s'engager à accepter le séjour le perfectionnement offert par l'université d'accueil.

3. SÉLECTION DES CANDIDATS

- Le candidat doit compléter le formulaire correspondant EN LIGNE à l'adresse <https://formulaires.auf.org/>. Un dossier incomplet ne sera pas examiné. Il leur est vivement conseillé de soumettre leur candidature avant les dernières 48 heures de l'appel. L'AUF décline toute responsabilité en cas de blocage du formulaire en ligne, en cas de saturation dans ces dernières 48 heures de l'appel
- Après examen de la recevabilité, les dossiers sont soumis à l'examen puis au classement de la Commission régionale d'experts (CRE). Conformément aux usages universitaires, les décisions de la CRE sont rendues de façon souveraine.
- La sélection s'effectue sur la base de l'excellence de la candidature et à concurrence des financements disponibles. Une liste d'attente sera également établie. Aucun dossier ne sera retourné au candidat.
- Les candidats sélectionnés, en listes principale et d'attente, seront informés par courrier électronique.
- Les résultats définitifs seront mis en ligne à l'adresse : <http://www.auf.org/moyen-orient>.

4. CRITÈRES DE SÉLECTION

Les principaux critères retenus pour la procédure de sélection sont :

- la qualité scientifique du dossier (résultats, motivation, avis du responsable scientifique) ;
- la justification d'une activité de recherche ou d'une activité pédagogique dans l'établissement d'origine ;
- les objectifs scientifiques attendus et les retombées à court terme pour l'établissement d'origine ;
- la cohérence de la demande avec les priorités et les besoins de l'université d'origine et les thématiques prioritaires de la Direction Régionale Moyen-Orient de l'AUF ;
- l'inscription de la mission dans un projet structurant de l'établissement d'accueil et de transfert de compétences ;
- le flux de mobilité (priorité aux mobilités Sud / Sud, puis Sud / Nord) ;
- l'équilibre entre les genres des candidats (la priorité sera donnée aux candidates à qualité égale des dossiers) ;
- la dimension francophone du projet et l'usage de la langue française ;
- la priorité sera donnée aux candidats qui postulent pour la première fois dans le cadre de ce programme d'appui.

5. CALENDRIER

15 JANVIER 2019	: lancement et diffusion de l'appel à candidature par l'AUF
31 MARS 2019 (à 12h)	: clôture de l'appel à candidature
Fin MAI 2019	: sélection et publication des résultats
Mi-JUIN 2019	: collecte des documents complémentaires (candidats sélectionnés)
Fin-JUILLET 2019	: Mise en œuvre de la mobilité entre le 1er septembre 2019 et le 31 juillet 2020

6. MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE ET NATURE DU SOUTIEN FINANCIER

Le séjour de perfectionnement peut durer deux semaines à 1 mois au maximum.

Cette durée ne peut être morcelée, ni prolongée, ni interrompue, (sous peine de cessation de la prise en charge en cas de non-respect des clauses et de remboursement des frais engagés pour la mise en place de la mobilité). La période de mobilité est arrêtée par l'AUF en tenant compte, si possible, des souhaits du bénéficiaire.

La prise en charge de la mission comprend exclusivement et au maximum :

- un **titre de transport** émis par l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) mis à la disposition de l'allocataire lui permettant d'effectuer le voyage du pays de l'établissement d'origine vers le pays de son établissement ou entreprise d'accueil et retour. Le titre de transport n'est pas modifiable, notamment quant aux dates (le choix du moyen de transport appartient à l'Agence universitaire de la Francophonie, selon les disponibilités et au prix le plus avantageux ; les excédents de bagages ne sont pas pris en charge ; les pénalités de modification ou d'annulation sont à la charge du bénéficiaire). En cas de non-retour, de son propre fait, à l'issue de la période de mobilité au sein de l'établissement ou de l'entreprise d'accueil, vers le pays de l'établissement d'origine, l'allocataire perdra le bénéfice de ce billet retour ;
- une **allocation mensuelle forfaitaire (voir tableau ci-dessous)** de participation aux frais de séjour établie en fonction du niveau de vie dans la région d'accueil ;
- une **assurance-maladie, accident et rapatriement** qui est **obligatoire** dans le pays de destination. Le (la) bénéficiaire devra en outre justifier des vaccinations requises pour se rendre dans le pays d'accueil.

- Les autres formalités sont à la charge de l'allocataire, le (la) bénéficiaire devra en outre justifier des visas et vaccinations requis pour se rendre dans le pays d'accueil.

Montant des allocations mensuelles forfaitaires:	Classement pays d'accueil (par revenu national brut)*
1 010 €	Élevé
720 €	Intermédiaire
600 €	Faible

*cf. annexe « Classification des pays », fondée sur le classement mis à jour annuellement de la Banque Mondiale.

7. OBLIGATIONS DES ETABLISSEMENTS

LES ETABLISSEMENTS D'ORIGINE ET D'ACCUEIL DE L'ALLOCATAIRE S'ENGAGENT A :

- faire respecter par l'allocataire le présent règlement ;
- informer, dans les meilleurs délais, les services de l'AUF de tout arrêt prématuré des recherches de l'allocataire ;
- faire respecter par l'allocataire les lois et règlements en vigueur au sein du pays d'accueil, en particulier les dispositions qui s'appliquent à lui en matière d'entrée et de séjour sur le territoire ;
- faire respecter par l'allocataire les règlements en vigueur au sein des établissements d'origine et d'accueil.
- communiquer à l'AUF le rapport de mobilité (compte-rendu de mission, appréciation du séjour, intérêt scientifique et pédagogique, suites données à sa mission) dans un délai de 2 mois après la fin de la mobilité. À des fins de valorisation, l'AUF se réserve également la possibilité de diffuser auprès de ses différents partenaires institutionnels de différents pays la liste des allocataires sélectionnés. L'AUF se réserve également la possibilité de diffuser des extraits sur la plate-forme **du Cercle des amis de l'AUF (CAUF)** ;
- communiquer à l'AUF, si elle existe, la production scientifique à l'issue de la mobilité (articles, publications, ouvrages...) et à la déposer sur le portail //hal-confremo.archives-ouvertes.fr// des archives ouvertes du Moyen-Orient.

8. CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature, pour être recevable, doit être déposée EN LIGNE et comprendre la totalité des pièces suivantes:

TOUTES LES PIÈCES DU DOSSIER DOIVENT ÊTRE RÉDIGÉES OU TRADUITES EN FRANÇAIS. ELLES DOIVENT ÊTRE EN FORMAT PDF.

- formulaire de candidature dûment complété EN LIGNE dans les délais impartis, accessible à l'adresse : <http://formulaires.auf.org/>
- curriculum vitae actualisé, en français, détaillant l'ensemble du cursus universitaire et professionnel du candidat
- description détaillée du projet de recherche
- attestation d'accueil du responsable de la structure d'accueil, précisant les dates de mobilité
- accord du supérieur hiérarchique de l'enseignant précisant l'intérêt de la mobilité pour le chercheur ainsi que pour l'institution et précisant le statut d'enseignant et/ou chercheur en exercice au sein de son établissement d'origine (Chef de département, Directeur du centre, doyen de faculté)
- accord du plus haut responsable de l'établissement d'origine confirmant son engagement à accepter le séjour de perfectionnement (Recteur, Président, Vice-Recteur, Directeur du service des Relations internationales).
- convention cadre de partenariat signée entre les établissements d'origine et d'accueil. A défaut, un accord de principe dans lequel ils confirment leur volonté de signer une convention cadre de partenariat.

IMPORTANT : Les documents soumis doivent tous dater de **moins de 3 mois** à la date de clôture de l'appel à candidature et doivent être **conformes** à ceux demandés, de leur format et leur contenu, afin d'éviter le rejet du dossier ;

DOCUMENT COMPLÉMENTAIRE POUR LA MISE EN PLACE DE LA MISSION

- Copie de la page d'identification du passeport et des visas en cours de validité

Le dossier de candidature doit être déposé en ligne au plus tard le 31 mars 2019 (à 12h - midi, heure de Beyrouth).

À noter que certains documents pourront vous être demandés ultérieurement en version originale.

9. LES THEMATIQUES PRIORITAIRES DE LA DIRECTION RÉGIONALE MOYEN-ORIENT DE L'AUF

- Environnement
- Gouvernance publique
- Santé et sciences de la vie
- Langue française, diversité culturelle et linguistique
- Sciences et technologies
- Tourisme et patrimoine
- Eau et gestion des ressources naturelles
- Energies

10. LES CANDIDATURES DOIVENT S'INSCRIRE DANS L'UNE DES DISCIPLINES DÉFINIES PAR L'AUF

CHAMP DISCIPLINAIRE	CODE
Administration publique	D100
Agroalimentaire	D101
Agronomie	D102
Aménagement du territoire	D103
Anthropologie	D104
Archéologie	D105
Architecture	D106
Arts	D107
Astronomie	D108
Biologie	D109
Biotechnologies	D110
Chimie	D111
Commerce	D112
Communications	D113
Criminologie	D114
Démographie	D115
Droit	D116
Écologie	D117
Économie	D118
Éducation	D119
Environnement	D120
Foresterie	D121
Génie	D122
Géographie	D123
Géologie	D124

CHAMP DISCIPLINAIRE	CODE
Gestion	D125
Histoire	D126
Hydrologie	D127
Informatique	D128
Langues	D129
Linguistique	D130
Littératures	D131
Mathématiques	D132
Médecine	D133
Médecine vétérinaire	D134
Océanographie	D135
Philosophie	D136
Physique	D137
Politique	D138
Psychologie	D139
Religions	D140
Santé	D141
Sciences de l'information	D142
Sociologie	D143
Statistiques	D144
Télécommunications	D145
Téledétection	D146
Tourisme	D147
Traduction	D148
Travail social	D149

12. CONTACTS

Pour toute question relative au règlement, et pour l'envoi des pièces complémentaires en cas de sélection, merci de nous contacter aux adresses suivantes :

Etablissement d'origine est situé dans l'un des pays de la région Moyen-Orient :	Direction ou campus AUF à contacter :
ARABIE SAOUDITE CHYPRE DJIBOUTI EMIRATS ARABES UNIS ETHIOPIE IRAQ IRAN JORDANIE LIBAN PAKISTAN PALESTINE SOUDAN YEMEN	DIRECTION RÉGIONALE MOYEN-ORIENT (DRMO) Rue de Damas Villa F, Cité Bounoure B.P. 11-81, Riad El Solh Beyrouth, Liban Tél (standard) : +961 1 420 270 Tcpie : +961 1 615 884 Courriel : enseignement@lb.auf.org Site web: www.auf.org/moyen-orient
LIBAN NORD	CAMPUS NUMERIQUE FRANCOPHONE (CNF) DE TRIPOLI Centre AZM pour la recherche en biotechnologies et ses applications École doctorale des sciences et de la technologie de l'Université Libanaise – Rue Mitein, face au Lycée El Malaab, Tripoli, Liban Tél : +961 6 205 280 Tcpie : +961 6 205 281 Courriel : cnf-tripoli@lb.auf.org Site web: www.lb.auf.org/tripoli
EGYPTE	CAMPUS NUMERIQUE FRANCOPHONE (CNF) D'ALEXANDRIE Université Senghor 1, Place Ahmed Orabi, El Mancheya B.P. 21111-415, Alexandrie – Egypte Tél : +20 3 48 43 560 Tcpie : +20 3 48 50 532 Courriel : info@eg.auf.org Site web: www.eg.auf.org
SYRIE (Damas, Lattaquié)	CAMPUS NUMERIQUE FRANCOPHONE (CNF) DE DAMAS Université de Damas, Cité Universitaire 6, Rue Omar Bin Abdul Aziz, Al Mezzeh B.P. 13141, Damas – Syrie Tél : +963 11 21 22 871 Tcpie : +963 11 21 30 236 Courriel : cnf-damas@sy.auf.org Site web: www.sy.auf.org/damas
SYRIE (Alep, Homs)	CAMPUS NUMERIQUE FRANCOPHONE (CNF) D'ALEP Université d'Alep B.P. 12355, Alep – Syrie Tél : +963 21 26 34 406 Tcpie : +963 21 26 34 407 Courriel : cnf-alep@sy.auf.org Site web: www.sy.auf.org/alep

Les appels d'offres de la Direction Régionale Moyen-Orient de l'AUF sont consultables à l'adresse suivante :

<https://www.auf.org/moyen-orient/>